



Ordonnance de télécom CRTC 2016-273

Version PDF

Ottawa, le 18 juillet 2016

Eastlink – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Eastlink	AMT 36 Introduction de deux nouveaux emplacements de point d’interconnexion	5 juillet 2016	20 juillet 2016

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire générale